Image not found or type unknown

Usufruit et nue-propriété

Par **Kohsamui**, le **14/12/2010** à **23:43**

Bonjour,
Lors du décès de mon père, ma mère a opté avec notre accord (deux enfants héritiers) pour l'usufruit de la maison qui leur appartenait et en a conservé l'usage comme résidence principale.
Par ailleurs, ma sœur avait fait l'achat d'un appartement (loi Scellier) qu'elle louait conformément à cette loi. Elle vient de récupérer cet appartement et y a installé ma mère (sans m'en informer).
Ainsi que l'y autorise sa qualité d'usufruitière, ma mère va louer la maison dont elle est usufruitière et reverser les loyers à ma sœur dans le cadre de la loi Scellier.
Ma mère n'utilisant plus ce bien pour sa résidence principale, suis-je obligé de conserver mon statut de nu-propriétaire ou existe-t-il une autre solution ?

Merci d'avance
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés